

Soutien à l'UKRAINE

Appelée à être régulièrement remise à jour, la présente note a pour but de fournir aux producteurs audiovisuels français un point sur les besoins de leurs homologues ukrainiens et les filières d'aides aux professionnels ukrainiens de l'audiovisuel. Elle ne saurait se substituer aux dons fléchés vers des grandes ONG qui sont plus globalement mobilisées sur cette guerre.

Beaucoup de réalisateurs et producteurs ukrainiens sont restés dans leur pays. Certains sont restés pour continuer leur travail et pour filmer cette guerre. A cette fin, des besoins immédiats en équipement sont relayés par l'Académie du Film Polonais qui avait construit en amont une passerelle très forte avec leurs homologues de l'Académie du Film Ukrainien. Ce réseau apparaît aujourd'hui le plus fiable pour répondre directement aux besoins exprimés par des réalisateurs et producteurs restés en Ukraine.

Le sort des 3 millions de réfugiés interpelle. Parmi ces réfugiés, il y a des professionnels de l'audiovisuel qui travaillaient dans leur industrie avant le 24 février 2022. Ici, il s'agit de se préparer à offrir des réponses françaises à des demandes d'installation temporaire en France de la part de ces professionnels.

Les actions du ministère de la Culture français

Le ministère de la Culture FR a mis en place un dispositif de soutien à la création artistique. Ce dispositif est coordonné par la direction générale de la création artistique (Paul Rechter). La DGCA met en place un dispositif de soutien d'accueils en résidence, de financement partiel d'ateliers, d'aide à l'écriture et la traduction d'œuvres, d'aide à la diffusion en partenariat avec les réseaux professionnels dans les secteurs des arts visuels et du spectacle vivant.

Si vous organisez un événement de soutien ou de solidarité, vous pouvez le signaler à l'adresse suivante et permettre ainsi une mise en valeur par le ministère de la culture : <http://www.culture.gouv.fr/soutiencultureukraine>

Enfin, une adresse mail unique vous permet de signaler des capacités d'accueil ou des modalités concrètes d'aide, ou de poser des questions :

SoutienCultureUkraine@culture.gouv.fr

Table des matières

1/ Le statut des réfugiés ukrainiens	3
Régime social applicable aux Ukrainiens travaillant en France	3
2/ Vous souhaitez aider les réalisateurs et producteurs audiovisuels restés en Ukraine	4
La procédure pour faire un don d'argent : un don sous forme d'achat de matériel	4
La procédure pour faire un don de matériel d'occasion depuis la France	5
3/ Vous souhaitez faire un don	6
4/ Vous souhaitez employer des professionnels audiovisuels ukrainiens réfugiés en France ou en voie de le devenir, ou vous avez des locaux disponibles pour une équipe ukrainienne ?	7
Sites pour connaître les demandes d'emploi d'Ukrainiens et pour faire connaître vos offres d'emploi à leur destination.....	7
Soutien à l'installation	7
Accueil	7
5/ Vous souhaitez aider des étudiants ukrainiens, dans la filière audiovisuelle ou dans d'autres	9
6/ Vous souhaitez relayer des actions sur les réseaux sociaux de réalisateurs ukrainiens et polonais.....	10

1/ Le statut des réfugiés ukrainiens

Le statut des réfugiés ukrainiens est régi par un texte européen en date du 4 mars. Ce lien détaille le statut des Ukrainiens au regard du droit européen. L'Europe a réveillé une mesure historique déclenchée pour la 1^{ère} fois lors de la crise du Kosovo. Elle accorde aux réfugiés ukrainiens un statut ad'hoc de 12 mois, reconductible par périodes de 6 mois, qui leur assure une libre circulation en Europe et un accès au monde du travail et aux soins. Toutefois cette mesure européenne nécessite d'être accompagnée par des règles d'application nationale. La Pologne a fait passer une loi le lundi 14 mars permettant de faciliter le séjour et l'embauche des Ukrainiens sur le territoire polonais.

https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/stronger-europe-world/eu-solidarity-ukraine/eu-assistance-ukraine/information-people-fleeing-war-ukraine_en

En France, le ministère de l'Intérieur tient à jour une page d'information sur le dispositif national à destination des personnes déplacées d'Ukraine. Vous y trouverez toutes les informations sur le statut de protection temporaire et les droits ouverts par ce statut.

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/information-a-destination-des-personnes-deplacees-dukraïne>

Régime social applicable aux Ukrainiens travaillant en France

1) Autorisations de travail

En cas d'embauche d'un travailleur ukrainien par un employeur français :

- En principe, aucune demande préalable d'autorisation de travail n'est requise dans les secteurs de la production et de la diffusion cinématographiques, audiovisuelles, du spectacle et de l'édition phonographique, en tant qu'artiste ou personnel technique, lorsqu'il s'agit d'un séjour d'une durée inférieure à 90 jours.
- Dans le cas d'un recrutement de salarié étranger résidant déjà en France, si celui-ci détient une attestation de demande d'asile en cours d'examen par l'OFPRA depuis au moins 6 mois, une demande d'autorisation de travail est nécessaire via <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

2) Régime social

La France et l'Ukraine n'étant liées par aucune convention de sécurité sociale, le salarié Ukrainien sera directement affilié au régime français de sécurité sociale dans les mêmes conditions que les autres salariés. Les cotisations et contributions sociales sont à verser auprès des organismes sociaux habituels.

Plus d'infos sur : <https://www.cleiss.fr/employeurs/index.php>

Le travailleur Ukrainien doit demander l'attribution d'un numéro de sécurité sociale auprès de sa caisse primaire d'assurance maladie de rattachement (celle de son lieu de résidence).

Plus d'infos sur : <https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/principes/numero-securite-sociale>

2/ Vous souhaitez aider les réalisateurs et producteurs audiovisuels restés en Ukraine

La filière de [l'Académie du Film Polonais](#) (PNF) est aujourd'hui la plus fiable pour aider les professionnels restés sur place. Le Président de cette institution, [Dariusz Jabłoński](#), a sollicité [l'EPC](#) et la [CEPI](#) pour les aider. En raison des liens développés ces dernières années avec ses voisins ukrainiens, l'institution polonaise centralise les demandes des professionnels restés à Kiev et dans d'autres grandes villes. Elle dispose de réseaux éprouvés d'acheminement des matériels directement vers les personnes concernées en Ukraine ; parlant d'un pays en guerre, aucune livraison n'est certaine, mais cette filière offre à ce jour, dans ce contexte, les garanties les plus fortes en comparaison d'autres filières plus fantaisistes.

L'académie du film polonais tient à jour une liste de besoins qu'elle renouvelle tous les deux jours. Il s'agit essentiellement :

- de caméras,
- de cartes mémoires pour stocker les vidéos des caméras,
- de talkies-walkies,
- de gilets pare-balle,
- de drones.

Exemple avec le document [ICI](#)

[La procédure pour faire un don d'argent : un don sous forme d'achat de matériel](#)

a) Signaler sa volonté de faire un don

Envoyer en anglais un mail à cette adresse : helpua@pnf.pl

Dans ce mail, préciser le montant du don que vous souhaitez faire, le nom de votre société de production et le fait que vous êtes actifs en France.

Toute initiative groupée est bienvenue pour faciliter les convois. Votre syndicat peut vous aider à vous mettre en relation avec des sociétés intéressées par cette aide.

Vous pouvez préciser si vous souhaitez plutôt faire un don pour des caméras ou autres, et si vous ne voulez pas donner pour des drones par exemple (la délivrance de drones interroge quelques donateurs et vous pouvez naturellement ne pas en commander).

Enfin, vous pouvez préciser que c'est suite à l'appel de Dariusz Jablonski auprès de la production européenne le 14 mars 2022.

Le délai de réponse est inférieur à 24h.

b) La mise en relation avec des fournisseurs d'équipement dans la liste des priorités remontées des professionnels ukrainiens

A réception, l'académie du film vous mettra en lien avec des fournisseurs locaux pour que vous effectuiez ces achats directement. Ainsi, vous aurez des factures et des reçus venant des fournisseurs, mais le circuit de commande sera court afin de garantir prix bas et rapidité de livraison près de la zone. L'Académie ne reçoit pas directement de l'argent : elle met en contact avec des fournisseurs sérieux.

c) La livraison centralisée dans un lieu géré par l'Académie

La livraison du matériel commandé par vos soins se fera en Pologne dans un lieu que l'Académie indiquera. Aucune adresse n'est indiquée à l'avance afin de prévenir les risques qui existent, y compris en Pologne. L'adresse ne doit pas circuler sur les réseaux sociaux, de nombreuses attaques virales étant perpétrées contre les lieux et sites qui aident les Ukrainiens.

d) L'acheminement vers l'Ukraine

L'académie centralise la réception des commandes venant de vos dons et gère l'envoi aux professionnels par ses propres réseaux. Des photos et vidéos attestent de la bonne réception du matériel sur place. Ce transport en Ukraine est assuré par l'Académie sur ses frais. A ce titre, de façon exceptionnelle, l'Académie accepte des dons couvrant ces seuls frais de transport sur les lieux des opérations.

[La procédure pour faire un don de matériel d'occasion depuis la France](#)

a) Signaler sa volonté de faire un don

Envoyer en anglais un mail à cette adresse : helpua@pnf.pl

Dans ce mail, préciser le matériel que vous souhaitez donner, le nom de votre société de production et le fait que vous êtes actifs en France. Vous pouvez préciser que c'est suite à l'appel de Dariusz Jablonski auprès de la production européenne le 14 mars 2022.

b) La livraison centralisée dans un lieu géré par l'Académie

La livraison du matériel commandé par vos soins se fera en Pologne dans un lieu que l'Académie indiquera. Aucune adresse n'est indiquée à l'avance afin de prévenir les risques qui existent, y compris en Pologne. L'adresse ne doit pas circuler sur les réseaux sociaux, de nombreuses attaques virales étant perpétrées contre les lieux qui aident les Ukrainiens.

c) L'acheminement vers l'Ukraine

L'académie centralise la réception des commandes venant de vos dons et gère l'envoi aux professionnels par ses propres réseaux. Des photos et vidéos attestent de la bonne réception du matériel sur place.

3/ Vous souhaitez faire un don

L'association J'aime l'Ukraine a été créée par des réalisateurs en 2012. En plus des grandes ONG qui sont actives auprès des réfugiés, les efforts de cette association sont remarquables. Cette association travaille avec l'association AMC Ukraine (Aide Médicale et Caritative France-Ukraine) à Paris pour apporter une aide médicale, collecter du matériel à destination des réfugiés et centralise également des propositions et des demandes d'hébergements : <https://www.jaime-lukraine.fr/euro-maidan/soutenir-lukraine>

Jean-Charles Levy a créé l'association « **entraide Cinéma France Ukraine** ». L'association peut recevoir des dons sous forme de virement sur le compte dédié ouvert à la Deutsche Bank via l'agent collecteur Freeway. Ils sont également preneurs de tous dons en « nature » qui rempliront leurs camions pour un envoi directement sur place ; un premier convoi a été envoyé avec succès mi mars. L'association a un point de collecte au 31 rue Madame de Sanzillon à Clichy (Hélène Karson, chez Quad Drama, également partenaire de l'association). Plus de renseignements sur ce site : <http://www.ukrainefrancedon.com/>

4/ Vous souhaitez employer des professionnels audiovisuels ukrainiens réfugiés en France ou en voie de le devenir, ou vous avez des locaux disponibles pour une équipe ukrainienne

Sites pour connaître les demandes d'emploi d'Ukrainiens et pour faire connaître vos offres d'emploi à leur destination

- Un site soutenu par MEDIA permet de mettre en relation des réfugiés issus du secteur audiovisuel ukrainien et des sociétés de production leur offrant des emplois :
<https://filmmakers-for-ukraine.com/>
- A noter aussi l'initiative du CNC polonais qui a décidé d'ouvrir une page dédiée aux offres d'emplois dans le secteur pour permettre aux professionnels ukrainiens de s'installer et travailler en Europe :
<https://pisf.pl/en/help-for-ukrainian-citizens-detailed-information/>
<https://pisf.pl/en/help-for-ukraine-citizens-jobs-offer/>
Les offres ou recherches d'emplois peuvent être envoyés à ukraina@pisf.pl. Le contact est Marzena Kleban – marzena.kleban@pisf.pl.
- Contacter l'association Babylon 13 - J'aime l'Ukraine
<https://www.jaime-lukraine.fr/euro-maidan/soutenir-lukraine> qui relaie également des demandes et offres d'emplois.
- Plus récent et encore peu éprouvé :
<https://www.creativeshelter.eu/>

Soutien à l'installation

Pour les aides à l'installation à destination des artistes et professionnels, vous pouvez apporter votre soutien à l'initiative du collectif International Coalition for Filmmakers at Risk - www.icfr.international - basé aux Pays-Bas. ICFR a lancé un fonds qui permettra d'octroyer des bourses d'installation de 1000 à 1500 euros pour les artistes et professionnels de notre secteur à leur arrivée. La FFA allemande, le fonds néerlandais, le CNC et les EFAD ont contribué de manière coordonnée.

Accueil

L'accueil des familles de ces réfugiés relève d'une action plus délicate qui demande une expérience particulière. Des solutions existent avec des associations ou des ONG locales, voire des institutions françaises. Voici ci-dessous une liste non exhaustive :

- **L'Atelier des artistes en exil** met en place **une plateforme d'accueil, d'orientation et de conseil en langue ukrainienne et russe** pour pouvoir apporter des réponses fiables,

unifiées et vérifiées. L'AAE offre par ailleurs des services de cours de langue pour l'apprentissage du français, un conseil juridique, un appui à l'intégration artistique de ces bénéficiaires.

Pour les artistes et professionnels de la culture ukrainiens

soutienartistesukrainiens@aa-e.org – 06.95.75.68.52

Pour les artistes et professionnels de la culture russes

soutienartistesrusses@aa-e.org – 06.52.41.15.13

Adresse : 6 rue d'Aboukir, 75002 Paris

Vous pouvez adresser à ces deux mails contact vos offres d'hébergement (individuelle ou professionnelles dans vos locaux).

- **Le programme PAUSE**, opéré par le Collège de France, permettra un **accueil en résidences au sein du réseau des établissements publics du ministère et des structures labellisées** des artistes et professionnels de la culture et leurs familles, pour une durée de 3 mois. Le programme publiera d'ici quelques jours un appel à candidature pour recenser les candidatures.

pause@college-de-france.fr

- **La Cité internationale des arts** mettra à disposition des artistes des ateliers-logements pour une durée de trois mois, avec des possibilités de coupler cet accueil d'une résidence en région en partenariat avec des structures culturelles françaises.

residence@citedesartsparis.fr

- **L'association J'aime-l'Ukraine, en lien avec l'association We are Ukraine et l'association des étudiants ukrainiens de France** propose des formulaires à renseigner directement avec des offres et des demandes d'hébergements :

<https://www.jaime-lukraine.fr/euro-maidan/soutenir-lukraine>

5/ Vous souhaitez aider des étudiants ukrainiens, dans la filière audiovisuelle ou dans d'autres

Différentes initiatives voient le jour pour placer en Europe les étudiants ukrainiens.

Dans notre filière, l'initiative de [Rafael Lewandowski](#) qui approche les écoles françaises du secteur (FEMIS) afin d'offrir des solutions aux étudiants ukrainiens recensés en Pologne. Il cherche à construire des solutions complètes couvrant l'hébergement et se rapproche à cette fin d'associations locales. Il a organisé la venue depuis la Pologne d'une cinquantaine d'étudiants à Bruxelles et cherche désormais à reproduire en France cette opération. Des sollicitations indirectes venant des écoles françaises du secteur peuvent venir de l'initiative de ce réalisateur franco-polonais.

A noter également l'initiative d'un Professeur polonais d'animation, [Matt Subieta](#), qui aide des étudiant.e.s ukrainien.ne.s à trouver du travail, particulièrement dans l'animation. Voici une liste des profils qu'il a recensés, et qu'il met à jour régulièrement : <https://docs.google.com/document/d/1RVUNtcB06yhxCsIAbM6uYGY2CyRtP550fTvbFnzD8Is/edit>

Vous pouvez également contacter Matt pour lui faire part de besoins/d'opportunités spécifiques : rootstory@gmail.com

6/ Vous souhaitez relayer des actions sur les réseaux sociaux de réalisateurs ukrainiens et polonais

La Polish Film Academy a lancé un appel aux réalisateurs du monde entier pour protester contre la guerre sur les réseaux sociaux. Cet appel a été relayé en France à l'ensemble des organisations de producteurs et d'auteurs. Vous pouvez le relayer à vos réalisateurs et auteurs.

Vous trouverez [ICI](#) l'appel et [ICI](#) la carte « Stop War » à faire figurer sur les vidéos des réalisateurs. En guise d'exemples : [une image d'Agnieszka Holland](#) et un [clip](#) de Pawel Pawlikowski supportant cette action, ainsi qu'une [image](#) de toutes les organisations représentatives de Pologne tenant cette carte.